



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



Résidence d'artistes

Programme *Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts*

« Architecture et paysage »

2022 – 2023

Membre fondateur de la Cité internationale des arts (Paris), l'Académie des beaux-arts a souhaité renforcer ce partenariat historique et développer son programme d'accueil d'artistes en résidence. Cet engagement de l'Académie permet ainsi de poursuivre la politique d'amélioration de l'accueil des artistes en résidences et la rénovation des deux sites de la Cité internationale des arts.

A compter de 2022, un atelier-logement du site du Marais de la Cité internationale des arts sera ainsi désormais réservé à l'accueil d'un architecte ou d'un paysagiste. L'Académie des beaux-arts et la Cité internationale des arts se sont par ailleurs associées, sur le site du Marais, pour l'accueil de chorégraphes et 4 ateliers-logements, regroupés au sein d'un même bâtiment sur le site de Montmartre de la Cité internationale des arts, ont ainsi été entièrement rénovés en 2021 par l'Académie et permettent, depuis le mois de janvier 2022, d'y recevoir des artistes relevant des « arts visuels ».

Pour l'Académie des beaux-arts, ce programme s'inscrit dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Les Pinsons à Chars, Bibliothèque et Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt) ou dans les institutions dont elle partenaire (Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, Abbaye de La Prée etc.).

Dans chacun de ces lieux, le soutien apporté par les deux partenaires n'est pas seulement financier et logistique. A la Cité internationale des arts, cet accompagnement prendra de multiples formes : désignation d'un « parrain » parmi les artistes membres de l'Académie, pour chaque période de résidence ; visites régulières des ateliers et échanges avec les artistes et correspondants de l'Académie ; intervention des résidents lors des séances de l'Académie ; participation à des expositions personnelles et collectives, aux événements de la programmation culturelle (*Ateliers ouverts* notamment), aux visites d'expositions et séminaires professionnels, rencontres entre résidents etc. Les artistes bénéficieront par ailleurs d'une immersion au sein de la communauté des 325 artistes en résidences, de toutes nationalités, de toutes pratiques et de toutes générations.

LA RESIDENCE

Ce programme porte sur 1 atelier-logement.

La période de résidence s'étend sur 5 mois, de septembre à janvier ou de février à juin.

Le programme comprend :

- la mise à disposition à titre gracieux d'un atelier-logement (environ 35 m2) sur le site du Marais de la Cité internationale des arts
- le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts
- le versement par l'Académie des beaux-arts d'une aide à la production pouvant aller jusqu'à 3000 euros (TTC), délivrée avec accord préalable et présentation de justificatifs
- l'accompagnement artistique et professionnel des membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts et de l'équipe de la Cité internationale des arts

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le programme *Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts* est ouvert aux architectes et paysagistes.

L'appel est ouvert aux candidats de **toutes nationalités**, résidant en France ou à l'étranger. Les frais de transport et de déménagement ne sont néanmoins pas pris en charge.

Aucune limite d'âge n'est posée, mais les candidats doivent être **diplômés** dans leur discipline.

Les candidatures groupées (duo, couple, collectif) sont acceptées mais ne donneront lieu qu'à l'attribution d'un seul atelier-logement et au versement d'une seule bourse de vie et d'une seule aide à la production.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- un *curriculum vitae* complet
- une note d'intention de 3 pages maximum dans laquelle le candidat expose les raisons qui motivent sa démarche et plus particulièrement son souhait d'intégrer ce programme
- un dossier artistique de 20 pages maximum qui peut également comporter des liens internet renvoyant vers de sites, vidéos, plateformes photos etc...

Ce dossier de candidature devra être complété par une lettre de recommandation émanant d'une personnalité qualifiée ou du responsable d'une structure publique ou privée (école, institution culturelle, galerie, association, maison d'édition, entreprise dans le secteur des industries créatives et culturelles, etc..).

Les candidatures sont à adresser jusqu'au dimanche 22 mai 2022 inclus :

- par courrier électronique à alexandra.poulakos@academiedesbeauxarts.fr
- ou par voie postale à

Alexandra Poulakos
Académie des beaux-arts
Palais de l'Institut de France
23, quai de Conti
75006 Paris France

Les candidats sont invités à préciser, le cas échéant, la période qui a leur préférence : de septembre 2022 à janvier 2023 ou de février à juin 2023.

LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury pluridisciplinaire composée, d'une part, de membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts et, d'autre part, de représentants de la Cité internationale des arts. Le jury, qui pourra accueillir des personnalités extérieures, sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Le jury appréciera non seulement les parcours professionnels et la pratique artistique des candidats mais aussi les motivations qui animent leur volonté de travailler dans l'atelier-logement du site du Marais de la Cité internationale des arts.

LE CALENDRIER

L'appel à candidatures est ouvert du 5 avril au 22 mai 2022 inclus.

La liste des 2 artistes retenus sera annoncée au plus tard à la mi-juillet 2022.

La période de résidence s'étend du 19 septembre 2022 au 27 janvier 2023 ou du 6 février au 30 juin 2023.

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à alexandra.poulakos@academiedesbeauxarts.fr

L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France.

Composée de 63 membres, 16 membres associés étrangers et 63 correspondants, elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français.

Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque et Villa Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire

En dehors de la rénovation complète des 4 ateliers-logements effectuée en 2021 sur le site de Montmartre (650 000 euros) et de celle des 2 ateliers-logements sur le site du Marais (100 000 euros), l'Académie des beaux-arts consacrera annuellement 200 000 euros au fonctionnement de ces 3 programmes (arts visuels, chorégraphie, architecture et paysage) menés en collaboration avec la Cité internationale des arts.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

www.citedesartsparis.net